

## **Le Conseil International des Infirmières réagit à la condamnation d'une infirmière aux États-Unis, reconnue coupable d'homicide par négligence**

**Genève, Suisse, 14 mai 2022** – Le Conseil International des Infirmières (CII) accueille avec satisfaction le fait que la peine infligée à l'infirmière américaine RaDonda Vaught, à la suite d'une erreur médicale, soit moins sévère qu'on ne le craignait. Le CII attire toutefois l'attention sur le fait que les poursuites judiciaires ne rendront pas les soins de santé plus sûrs pour les patients, il sera au contraire plus difficile d'apprendre des erreurs et de les prévenir à l'avenir. Mme Vaught a été condamnée à trois ans de sursis probatoire dans une affaire qui a été suivie par les infirmières du monde entier.

Mme Vaught, une ex-infirmière de soins intensifs dans le Tennessee, a commis une erreur de médication en 2017, provoquant la mort de Charlene Murphey, une patiente de 75 ans. Elle a été reconnue coupable, le 25 mars 2022, d'homicide involontaire par négligence et de maltraitance en état d'ébriété sur une personne adulte.

L'American Nurses Association (ANA) a soutenu Mme Vaught au cours du procès et transmis une lettre au tribunal exprimant les motifs d'ordre juridique, du point de vue de la profession infirmière, pour que soient prises des mesures de clémence. La [déclaration](#) du CII du 30 mars condamnant la criminalisation des erreurs médicales a été formellement transmise au tribunal comme pièce à conviction afin qu'elle soit examinée avant le jugement.

Réagissant au jugement de Mme Vaught le 13 mai, le Dr Pamela Cipriano, la Présidente du CII, a déclaré que les infirmières du monde entier se reconnaîtront en la personne de Mme Vaught et le CII est reconnaissant que les points de vue de l'ANA et du CII aient été pris en compte par le tribunal. Le Dr Cipriano a néanmoins ajouté que la criminalisation de l'erreur d'une infirmière pèsera lourdement sur la profession infirmière et risque d'effacer des années de progrès en vue d'améliorer la sécurité des patients. Il est de notoriété publique que la plupart des erreurs sont dues à des failles du système et non à des individus négligents.

Le Dr Cipriano a déclaré : « Les infirmières ont besoin de travailler dans des organisations sûres, où des mesures sont en place pour prévenir les erreurs, et où elles sont encouragées à les déclarer car il ne règne pas une culture de l'accusation, mais au contraire une pratique qui tire les enseignements des erreurs et met en place des garde-fous et une responsabilisation supplémentaire au sein du système. Le fait de déclarer une infirmière coupable d'homicide par négligence pour une erreur médicale pose une menace potentielle sur la pratique, susceptible d'inciter un plus grand nombre d'agents de santé à dissimuler les erreurs, annihilant autant d'occasions d'améliorer la sécurité des patients. Il s'agit d'un pas en arrière pouvant également créer une situation où de nombreuses infirmières et autres agents de santé feront le choix de cesser d'exercer, plutôt que de risquer une peine de prison s'ils devaient commettre une erreur. Nous remercions l'ANA, qui est membre du CII, pour le soutien qu'elle a apporté à Mme Vaught. »

L'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec le CII, a conçu un *Plan d'action mondial pour la sécurité des patients*, qui stipule qu'une organisation sûre est une organisation où règne une culture d'ouverture et de transparence et non d'accusation.

L'American Nurses Association a publié une [déclaration](#).

\* \* \*

#### **Note aux rédacteurs**

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Gyorgy Madarasz, attaché de presse,  
madarasz@icn.ch  
Tél. +41 22 908 01 16

[www.icn.ch](http://www.icn.ch)